

Les interventions

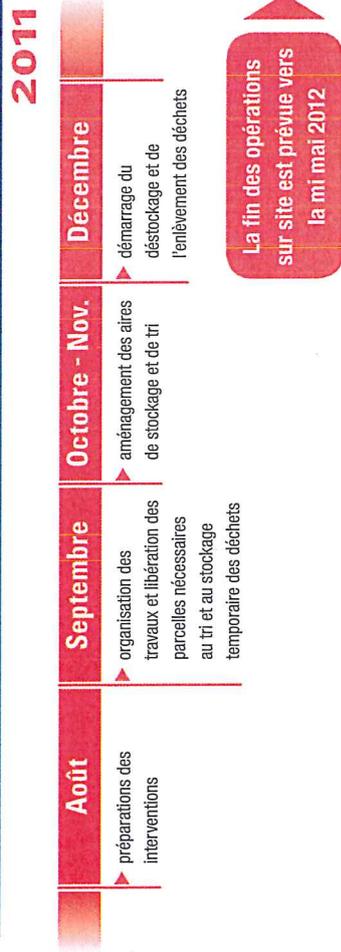
Les déchets seront extraits et évacués du site, avec tri des matériaux et optimisation des filières, à une cadence estimée à 2 000 m³ par jour. Ils seront transportés par route et par voie fluviale ; ce dernier mode de transport représentant au minimum 40 % de l'ensemble de l'opération. Au préalable, des aires de déstockage, de tri et de chargement seront installées sur les parcelles adjacentes au stockage.

Les eaux souterraines et l'air ambiant seront prélevés et analysés une fois par mois durant toute la durée de l'intervention.

Afin d'assurer la sécurité des personnels, une mesure sur site de la teneur en H₂S (sulfure d'hydrogène à l'origine des odeurs) sera réalisée en continu pendant toute la durée des opérations.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL



L'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'Agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.



Site LGD Développement à Limeil-Brévannes

LE SITE LGD : RAPPELS

La Société LGD Développement exerçait des activités de tri et de transit de déchets issus de chantiers de démolition ou de construction. Ces activités ont été autorisées par arrêté préfectoral.

LGD Développement était située rue Albert Garry, sur la commune de Limeil-Brévannes. Certains des terrains alentours sont aujourd'hui concernés par des projets immobiliers, dont un éco-quartier d'habitation dont la construction a commencé, de l'autre côté de la rue Albert Garry.

La suspension d'activité

La société LGD Développement a, depuis le début de son exploitation, fait l'objet de nombreuses visites de contrôle de la part de l'Inspection des Installations Classées. Les non-conformités relevées à partir de l'année 2009 lors des visites d'inspection ont motivé la mise en œuvre progressive de sanctions, à la fois administratives et pénales, à l'encontre de la société.

Les dernières sanctions administratives proposées, prises en application de l'article L. 514-1 du code de l'environnement, ont notamment consisté à suspendre l'activité par arrêté préfectoral du 15 novembre 2010, et à engager la consignation d'une somme de 9 millions d'euros.

Au plan pénal, cette affaire a fait l'objet de 7 procès-verbaux, dont 3 procès-verbaux de délit.

Malgré l'application des différentes sanctions prévues au titre du code de l'environnement, la situation reste à ce jour inacceptable et les déchets restent présents sur le site.

L'accumulation de déchets

Les déchets accumulés en grande quantité forment aujourd'hui un stock d'environ 200 - 250 mètres de long et 40 mètres de large. Ce tas recouvre actuellement la quasi-totalité du site sur une hauteur estimée à plus de 20 mètres et représente un volume total d'environ 150 000 m³, s'étendant sur une surface de stockage de 15 000 m².



Le 5 septembre, Nathalie Kosciusko-Morizet, Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, accompagnée par Pierre Darfout, Préfet, s'est rendue sur le site LGD à Limeil-Brévannes, pour donner le coup d'envoi des travaux d'évacuation des déchets.



L'INTERVENTION EN COURS

En application de la circulaire du 26 mai 2011 relative à la gestion des sites à responsables défallants, et compte tenu de la situation environnementale du site LGD, les autorités publiques ont décidé de confier à IADEME la maîtrise d'ouvrage de l'opération de mise en sécurité du site.

Les missions de IADEME

L'arrêté préfectoral d'exécution de travaux d'office du 25 mai 2011 a chargé IADEME, selon les modalités de l'urgence impérieuse et pour une durée de trois mois, de :

- la surveillance permanente du site 24h/24 et 7j/7, avec arrosage des déchets en cas d'incendie ;
- la gestion du ruissellement des eaux d'extinction incendie ;
- la mise en place d'une clôture ;
- la surveillance de la qualité de l'air ;
- la surveillance des eaux souterraines.

Depuis le 17 juin 2011, ces opérations sont en cours.

Les prestataires retenus pour les opérations sont :

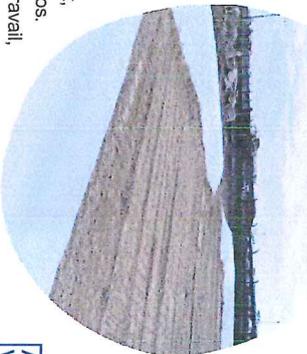
- **GRS Valtech** pour la surveillance permanente du site et son arrosage, la gestion des eaux de ruissellement ainsi que la mise en place d'une clôture (pour un montant d'environ 560 000 €),
- **BURGEAP** pour la surveillance de la qualité des milieux eau et air (pour un montant proche de 180 000 €).



LES TRAVAUX À VENIR

L'arrêté préfectoral du 3 août 2011 contre à IADEME les opérations suivantes :

- l'aménagement des zones de travaux et des aires de conditionnement et de tri des déchets ;
- l'extraction des déchets ;
- le chargement et le traitement des déchets vers des centres autorisés ;
- la remise en état du site après les travaux ;
- le suivi de la qualité des eaux souterraines et de l'air ambiant durant toute la durée des travaux.



IADEME a réalisé une mise en concurrence des principaux acteurs spécialisés en traitement des déchets. Après négociations, les prestataires sélectionnés sont **GRS Valtech** et **Burgeap**. GRS Valtech aura en charge la réalisation des travaux, hors surveillance environnementale, pour un montant de 13,05 millions d'euros. Burgeap gèrera le suivi de l'intervention, l'aménagement des aires de travail, le tri des déchets, le gardiennage et la surveillance des départs de feu représentant le reste du budget attribué.

LE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Les premiers constats observés depuis le 19 Juin 2011

	Périmètre d'étude	Résultats
<p>Départs de feu</p>	<p>Sur le site lui-même</p>	<p>Plus aucun départ de feu nécessitant l'intervention des services des pompiers n'a été recensé.</p>
<p>Analyse des eaux souterraines</p>	<p>Sur 79 paramètres parmi lesquels les métaux, les hydrocarbures et les composés organiques, les dioxines et les furanes. En trois points situés à proximité immédiate du site</p> <p>A une fréquence de deux fois par mois.</p>	<p>Qualité de l'eau stable, sans incidence sur la qualité des eaux souterraines :</p> <p>La qualité des eaux est stable depuis le début de l'intervention, ce qui indique que les arrosages de déchets liés à la maîtrise des départs de feu n'ont, pour le moment, aucune incidence sur la qualité des eaux souterraines.</p> <p>Il est rappelé que la nappe n'est pas exploitée localement pour l'alimentation en eau potable. Sur les 79 paramètres recherchés, seuls le nickel, l'arsenic, le benzène et les hydrocarbures aromatiques polycycliques dépassent le seuil de potabilité, ce qui est sans incidence sanitaire.</p>
<p>Analyse d'air</p>	<p>En un point du site et en deux points à proximité des habitations. A une fréquence de deux fois par mois.</p>	<p>Des analyses conformes aux valeurs de référence.</p> <p>Sur le site lui-même : des résultats conformes aux valeurs moyennes d'exposition admissibles en atmosphère de travail, malgré une forte odeur de soufre parfois perceptible. A proximité des habitations : des analyses conformes aux différentes valeurs de référence auxquelles elles sont comparées.</p>

Zone de gestion des déchets en mélange

Zone de stockage des déchets triés avant évacuation

